

Florence Parly ne pardonne pas aux militaires de vouloir sauver la France



Décidément, la tribune des généraux dérange l'exécutif au plus haut point. Dans cette dictature de la bien-pensance qu'est devenue la France, il ne fait pas bon dire la vérité et tirer la sonnette d'alarme sur la menace existentielle qui plane sur le pays. La gauche immigrationniste est bien entendu vent debout contre les « mutins ».

<https://ripostelaique.com/pour-melenchon-des-generaux-qui-appellent-a-defendre-la-france-sont-des-factieux.html>

Il est vrai que cette gauche en perdition bichonne son nouvel électorat après s'être fait siphonner son traditionnel électorat ouvrier par le RN.

Notre ministre des Armées, Florence Parly, descend donc dans

l'arène en rappelant à nos étoilés en colère que « **les militaires ne sont pas là pour faire campagne** ». Ce à quoi Marine Le Pen répond à juste titre « **qu'ils ne font qu'alerter sur la situation actuelle** ». Et Parly veut des sanctions.

On notera qu'à droite, seule Marine, Philippot et Nicolas Dupont-Aignan ont défendu les signataires de cette tribune. Chez les Républicains, on rase les murs comme toujours. Il est vrai que chez LR, on est souvent plus en phase avec LFI qu'avec le RN. Ce n'est pas nouveau, la droite a toujours fait une politique de gauche, en pire.

A-t-on le droit de dénoncer le délitement de la nation ? Non ! Ce qui est un comble au pays des droits de l'homme.

Nos signataires ont-ils le profil de putschistes ? Non.

Mais Florence Parly a néanmoins décidé de siffler la fin de la récré et veut des sanctions, d'autant plus qu'aux dernières nouvelles, **ce ne sont plus 20 généraux et plus de 1 000 militaires qui ont signé la tribune, mais 25 généraux et plus de 3 000 militaires.** (Entendu ce jour chez Morandini) .

Des soldats qui ont servi leur patrie, acceptant le sacrifice suprême s'il le fallait, sont traités comme des rebelles alors qu'ils veulent protéger le pays du naufrage !! Comprenne qui pourra.

Florence Parly invoque une violation du devoir de réserve. Mais dénoncer la fracture identitaire et l'échec patent de l'intégration, est-ce enfreindre le devoir de réserve ? Y a-t-il divulgation de données confidentielles ? Y a-t-il un putsch qui menace ?

https://www.huffingtonpost.fr/entry/tribune-des-generaux-dans-valeurs-actuelles-parly-veut-des-sanctions-le-pen-les-defend_fr_6087ba11e4b0ee126f6b8917

La dernière victime du système qui ne souffre aucune

contestation est le général Piquemal, ex-patron de la Légion étrangère, qui avait été radié des cadres de l'armée en 2016. Son crime ? Il avait participé à une manifestation interdite, contre les migrants de Calais.

Pourtant, on ne compte plus le nombre de fois où une interdiction de manifester est violée par les participants... en toute impunité.

La sanction fut sévère. Ce qui n'empêche pas le général Piquemal, qui a conservé son grade, de signer la fameuse tribune qui hérissé l'Élysée.

À la menace de sanctions réclamée par la ministre de la Défense, Marine Le Pen vient de déclarer : « **On aimerait qu'il y ait autant de fermeté à l'égard de la criminalité et de la délinquance qui pourrait l'existence de nos compatriotes** ». On ne saurait mieux dire.

Et je ne vois pas en quoi ces militaires ont manqué de loyauté envers leur pays alors que c'est tout le contraire. Leur Patrie, ils entendent la sauver du naufrage identitaire.

Que risquent ces militaires ?

<https://www.cnews.fr/france/2021-04-27/tribune-des-militaires-quelles-sanctions-risquent-les-generaux-1075284#:~:text=Cette%20d%C3%A9cision%20de%20justice%2C%20>

En matière de devoir de réserve, c'est le flou le plus total.

https://www.penseemiliterre.fr/liberte-d-expression-et-obligation-de-reserve-ce-que-dit-la-jurisprudence_942_3000457.html

Le statut général des militaires se contente de dire que **« les militaires doivent faire preuve de discrétion pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions »**.

La notion n'existe pas dans les textes législatifs et réglementaires régissant la fonction publique française. Par exemple la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ne fait nulle part mention d'un « devoir de réserve », ni d'une « obligation de réserve ».

Une réponse à une question écrite d'un député en 2001 le redit de façon différente :

« L'obligation de réserve, qui contraint les agents publics à observer une retenue dans l'expression de leurs opinions, notamment politiques, sous peine de s'exposer à une sanction disciplinaire, ne figure pas explicitement dans les lois statutaires relatives à la fonction publique. [...] Il s'agit d'une création jurisprudentielle, reprise dans certains statuts particuliers, tels les statuts des magistrats, des militaires, des policiers... »

Mais il est clair que le pouvoir n'acceptera pas cette humiliation sans sanctionner pour l'exemple.

Et le Conseil d'État suppléera aux carences de la loi si besoin.

La sanction du général Piquemal fera sans doute jurisprudence. Radiation des cadres de l'armée, interdiction de porter l'uniforme mais conservation de la retraite.

Une sanction symbolique diront certains. Non. « Une sanction humiliante et vexatoire » pour un soldat qui a mis sa vie au service de la Patrie, nous dit le général Piquemal.

Enfin soulignons, alors que cette affaire tourne à l'hystérie collective, la sagesse d'Hélène Conway-Mouret, sénatrice socialiste des Français établis hors de France et rapporteuse défense de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, qui appelle à relativiser.

« C'est une tempête dans un verre d'eau » estime la sénatrice. Bravo !

Oui madame la sénatrice, mais ce gouvernement qui a échoué sur tout et laisse le pays couler, devrait se demander pourquoi

autant de généraux, d'officiers et de gradés tirent par milliers la sonnette d'alarme.

Au lieu de quoi la ministre fait éplucher tous les dossiers de ces éminents patriotes pour débusquer un militaire d'active !

Le pays est en grand danger de désintégration et on persécute des soldats qui ont servi la nation parfois au péril de leur vie, parce qu'ils crient « **la Patrie en danger** » ! C'est sidérant.

Et dans le même temps on libère des centaines de jihadistes qui ne rêvent que de détruire la France ! Nous sommes gouvernés par des fous.

On devrait les féliciter tous ces courageux militaires.

Jacques Guillemain.